

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 117/99

MYANMAR.

Myanmar : L'armée garde les minorités ethniques « comme dans des cages à poules »

Index AI : ASA 16/15/99

Embargo : 30 juin 99

Dans trois grands rapports publiés aujourd'hui (jeudi 17 juin 1999), Amnesty International décrit la manière dont l'armée birmane a massacré des dizaines de cultivateurs non armés des ethnies chan, karen et karenni.

Une centaine de réfugiés interrogés par Amnesty International en Thaïlande ont raconté comment leurs amis et proches parents avaient été abattus par la tatmadaw (nom officiel de l'armée birmane). Ces personnes avaient, pour l'immense majorité, été contraintes à travailler sans rémunération et à quitter leurs terres au cours d'une campagne de la tatmadaw destinée à rompre leurs liens présumés avec des groupes armés de minorités ethniques luttant pour l'autonomie ou l'indépendance dans les États chan, karenni et kayin. « Ce sont les civils, et non les rebelles armés, qui ont subi le plus de pertes dans ces conflits, a déclaré Amnesty International. La réinstallation forcée empêche les minorités ethniques de vivre selon leurs traditions et les condamne à la fuite, aux camps de réfugiés, ou aux travaux forcés.

« L'armée birmane a anéanti la vie de milliers de chan, de karen et de karenni en les prenant pour cibles uniquement en raison de leur origine ethnique ou des orientations politiques qu'elle leur prêtait. Beaucoup ont été tués, d'autres ont été torturés, et des milliers de personnes ont fui vers les pays voisins. »

Les militaires ont soumis des milliers de civils, y compris des enfants, à des travaux forcés pour d'énormes projets de construction. On estime que dix pour cent de la main-d'œuvre employée pour la construction d'un temple bouddhiste à Khunhing, dans l'État chan, sont des enfants. Des civils sont en outre fréquemment battus lorsqu'ils effectuent des corvées de portage forcé qui consistent à porter l'équipement des troupes birmanes en patrouille.

En 1996, le State Peace and Development Council (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement), gouvernement militaire du Myanmar, a lancé un vaste programme de réinstallation des civils dans les États chan et kayah (karenni), dans l'est du Myanmar. Environ 300 000 chan et plus de 20 000 villageois karenni ont été forcés de quitter leur foyer et envoyés sur des sites de réinstallation, où les militaires les ont gardés, selon les mots d'un ancien résident, « comme dans des cages à poules ».

Obligées de vivre dans des conditions dangereuses, sans eau potable, sans nourriture et sans soins médicaux, des centaines de personnes seraient mortes de maladies alors qu'elles auraient pu être soignées. Des milliers d'autres se sont réfugiées en Thaïlande et d'autres encore se cachent dans la forêt. La plupart des réfugiés interrogés par Amnesty International avaient été contraints à travailler pour l'armée sans rémunération et avaient fui car ils ne pouvaient plus subvenir à leurs propres besoins.

Des témoignages comparables ont été recueillis auprès de réfugiés karen de l'État kayin, qui avaient fui en Thaïlande fin 1998 et début 1999 parce que les militaires incendiaient leurs villages, les soumettaient sans cesse à des travaux forcés, pillaient leur nourriture et leurs provisions, et commettaient des actes de torture et des massacres. Beaucoup craignaient d'être abattus à vue parce qu'ils se trouvaient dans des « zones noires », où l'opposition armée était censée opérer. Toutes ces personnes étaient des agriculteurs cultivant habituellement du riz sur de petites parcelles pour avoir en partie de quoi subsister.

Des centaines de villageois karen ont également été forcés de quitter leurs terres, se retrouvant dans l'incapacité de cultiver et de subvenir aux besoins de leurs familles. Des dizaines de civils karen ont été tués par la tatmadaw pour s'être cachés dans la forêt, pour n'avoir pu effectuer leurs corvées de porteur, ou parce qu'ils étaient suspectés de soutenir des groupes armés d'opposition. En novembre 1998, le fils d'une veuve d'origine karen a été abattu devant elle alors qu'il tentait d'empêcher les troupes birmanes de la frapper.

Les très fréquentes violations des droits humains commises dans les États de minorités ethniques ont de sérieuses répercussions sur les pays voisins, en particulier en Thaïlande, au Bangladesh et en Inde, pays touchés par de grandes vagues de réfugiés. Des incursions des

troupes du SPDC et de divers groupes armés d'opposition en territoire thaïlandais se sont soldées par le massacre de plusieurs Thaïlandais au cours des quatre dernières années.

Ces problèmes se sont particulièrement aggravés depuis l'admission du Myanmar dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), en juillet 1997. Les pays de l'ANASE avaient affirmé à cette époque qu'une telle démarche encouragerait le SPDC à faire progresser la situation des droits humains dans son pays.

C'est en fait le contraire qui s'est produit. Le SPDC a intensifié la répression à l'égard de la National League for Democracy (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), parti d'opposition, ainsi que les programmes de réinstallation forcée. La politique de travaux forcés se poursuit toujours à grande échelle dans les sept États des minorités ethniques, et le portage forcé - l'une des formes les plus pénibles de travaux forcés - existe partout où ont lieu des opérations anti-insurrectionnelles.

« À l'occasion de la réunion ministérielle annuelle de l'ANASE qui se tiendra à Singapour en juillet 1999, il appartiendra aux membres de cette organisation de proposer une nouvelle stratégie de négociation face à l'intransigeance du SPDC en ce qui concerne les droits humains. » a déclaré Amnesty International.

L'Organisation exhorte en outre les membres du forum régional de l'ANASE (FRA), qui traite des questions de sécurité en Asie et doit se réunir aux mêmes dates, à aborder ce problème de sécurité. En particulier, la Chine devrait mettre un terme à ses importants transferts d'arms en direction du SPDC.

Amnesty International engage le SPDC à mener des investigations sur tous les cas signalés de torture, de mauvais traitements et d'exécutions extrajudiciaires, et à traduire les responsables en justice. Toutes les unités militaires devraient recevoir immédiatement l'ordre définitif de cesser ces pratiques et de n'utiliser la force et les armes à feu qu'en cas de stricte nécessité pour protéger des vies.

Le Myanmar a ratifié la Convention n° 29 de l'Organisation internationale du travail et le SPDC devrait par conséquent prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux mauvais traitements et à la torture dans le contexte du travail forcé et du portage, et pour abolir le portage forcé. Le SPDC devrait également se conformer à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui interdit l'exploitation des enfants à des fins économiques.

Pour obtenir des exemplaires des rapports ou pour organiser une interview, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International à Londres, au 44 171 413 5566